

DON MANUEL DE PARTICIPATION 2024

Je soussigné(e),	
Nom :	Prénom :
Demeurant à : N°	Rue :
Code postal :	Commune :
Téléphone :	Portable :
Mail:	
- Je fais un don de	€ pour le fonctionnement de l'association EDVO.
□ Par chèque.□ Par carte bancaire□ En espèces.□ Je demande un bon C	RFA pour déduction fiscale.
chèque libellé à l'ordre d	ue libellé au nom de la Fondation des Lions de France pour une
Pour un don par virement l	ancaire, contacter le secrétariat d'EDVO au 01 34 28 64 50
Le don est soumis aux cond site www.edvo.fr	cions prévues par les articles 4, 5, 6 et 7 de nos Statuts consultables sur le
	ce bulletin dûment rempli ainsi que votre don ou document justification des Lions de France) à l'adresse suivante :
	Association Nationale E.D.V.O. 4 Rue Gallieni 95360 Montmagny
Un bon CERFA vous sera déclaration d'impôt sur le reve	envoyé pour la somme versée (somme à inscrire en 7UD sur votre u).
Fait à	, le
Signature	

Site de l'association : www.edvo.fr



Impôt sur le revenu : réduction pour dons dits « COLUCHE » à des organismes d'intérêt général

(Article 187 de la Loi de Finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 Article 200, 1ter du Code Général des Impôts)

Dons effectués en 2024

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Organisme d'aide aux personnes en	75 % des sommes versées jusqu'à 1 000 €	20 % du revenu imposable.
difficulté – ligne 7UD (applicable à EDVO)	66 0/ de la mantia des dems syméniques	



Nous vous informons que l'association EDVO est « abritée » par la Fondation des Lions de France.

Ce statut vous permet de bénéficier de la déduction fiscale liée à la Reconnaissance d'Utilité Publique. Aussi, l'association EDVO peut offrir aux entreprises avec lesquelles elle organise des sessions de prévention sur les addictions, au titre du « Mécénat de Sécurité », une possibilité de déductions fiscales plus importantes.

La réduction d'impôt pour les particuliers est de 66% (limitée à 20% des revenus imposables).

Pour les **DONATIONS** de biens meubles et immeubles, par acte notarié il y a une exonération des droits de mutation.

Pour les LEGS par testament dans les formes légales : exonération des droits de mutation.

ISF: 75% des dons sont déductibles de l'impôt ISF

La réduction d'impôt pour les entreprises est de 60% (limitée à 5 ‰ du C.A. HT)

Pour toute information <u>www.lions-france.org/fondationlionsfrance</u>